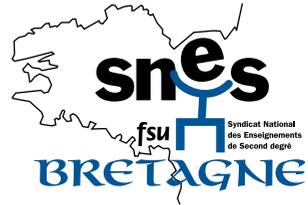


AED

Spécial temps de travail



En ce début d'année où le gouvernement annonce une nouvelle réduction des dépenses publiques, on constate que la priorité n'est toujours pas donnée à l'Education Nationale. Malgré ce contexte le SNES-FSU est présent dans vos collèges et lycées et peut vous aider dans les éventuelles difficultés que vous pourriez rencontrer dans vos vies scolaires (refus de l'octroi du crédit d'heures formation, comportement autoritaire de certaines directions...).

La principale caractéristique du temps de travail des AED est l'annualisation : en clair notre contrat de travail doit mentionner un volume horaire à effectuer durant l'année (1608 heures pour un plein temps). Ce volume global est réparti sur plusieurs semaines, généralement 38 dont 36 en présence des élèves.

Si vous êtes étudiants ou inscrits dans toute formation agréée par l'Etat, vous avez droit à un crédit d'heures formation, c'est à dire un certain nombre d'heures que vous n'avez plus à faire car vous êtes en formation (200 heures en moins pour un plein temps). Mais par contre vous devez demander l'octroi de ce crédit d'heures **AVANT** la signature du contrat de travail. Vous pouvez

ensuite utiliser ce crédit d'heures de deux manières : soit faire moins d'heures chaque semaine, soit les garder pour faire éventuellement un stage...

Exemple : pour un mi-temps étudiant, il reste 704 heures à effectuer après octroi du crédit d'heures formation ($804-100=704$). Si le temps de travail est étalé sur 38 semaines, cela donne $704/38= 18,5$ heures par semaine.

ATTENTION : le crédit d'heures formation n'a rien à voir avec les autorisations d'absences pour examens, ces dernières couvrent la durée des concours ou examens plus deux jours de préparation, les heures non faites ne sont pas à rattraper !

En cas de souci n'hésitez pas à prendre contact avec le représentant SNES-FSU de votre établissement ou contactez la section académique.

Quentin Jaccomard

SNES-FSU 24 rue M. Sangnier 35200 Rennes
Permanences AED : mercredi mat et jeudi apm
Téléphone : 02 99 84 37 00
Mél : quentin.jaccomard.snes@gmail.com

*Pour faire vivre le SNES, adhérez !
(Bulletin d'adhésion au dos)*

2 RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER : Inscriptions à s3ren@snes.edu

CONSEIL SYNDICAL AED
le mercredi 21 mai 2014,
à la FSU 35, 14 rue Papu à Rennes.

Conditions de travail, droits, relation entre CPE et AED... différents thèmes seront abordés en présence d'un représentant du SNES National. *La convocation vaudra autorisation d'absence.*

CONGRÈS ACADÉMIQUE
au lac de Guerlédan à Mur de Bretagne
les 25 et 26 février 2014.

CONGRÈS

